



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Materiel and Procurement Services / Services du materiel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d’approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-150227

18 November / novembre, 2015

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION F5211-150227 – Standing Offer for Environmental Risk Management Services / Offre à commandes régionale pour les services de gestion des risques environnementaux

ADDENDUM #1 / ADDENDA N^o 1

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d’accompagnement de l’appel d’offres susmentionné transmise à votre entreprise, l’Addenda n^o 1 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

1. In Section 2.0 Lab Services under the “Terms of References for Environmental Sampling”, you mentioned that lab rates are posted on the FTP site under F&OC lab price schedule. Where can we access the FTP server and locate the lab price schedules?

This information is provided at SO award.

2. Under Mandatory Requirement M1, the RFP indicates that the Contaminated Sites Approved Professional for Risk Assessment “can be terrestrial or aquatic risk assessor or PM”. Please clarify whether the Contaminated Sites Approved Professional for Risk Assessment can be the human health risk assessor or the senior engineer/scientist.

No they are required to have the risk specific one not the standards assessment.

3. The CSAP has to be risk-specific; can that person can be named in the human health role or the senior scientist role on the project team?

You are required at a minimum to have one CSAP risk specific. You would have to look at how the points are allocated to decide if it is best to put them in for the HH or senior scientist category.

4. Rated Technical Criteria - Senior Engineer or Scientist (R5) (page 53) – 1) Professional Designations identified include R.PBio, P.Eng and P.Ag. Are the other Professional Designations such as P.Geo and PChem recognized for this category?

Yes

5. Ecological Risk Assessor – Terrestrial (page 66) under Credentials 2) *“minimum 8 years of experience within the last 10 years conducting Aquatic Ecological Risk Assessment under the BC CSR and for Federal Clients identified dates and agency/company (10)”*. Should the word Terrestrial replace Aquatic?

Yes

6. Under the Rated Technical Criteria R3 (Ecological Risk Assessor- Aquatic) part 3, 5 points is given for any aquatic document recognized by RA community federally or BC provincial; however, under Minimum/Maximum Points column, 10 points is listed as the maximum (0/10). Should it read "0/5"?

0/5

7. Under the Rated Technical Criteria R5 (Senior Engineer or Scientist) part 3 - bonus point, one point bonus point is given for BC provincial or federal government experience? Does working for a BC Crown Corporation such as BC Hydro in the contaminated sites area count as provincial work experience, and does working for a federal crown corporation such as Port Metro Vancouver in their contaminated sites group count as federal government work experience?

A provincial crown corporation would count as provincial experience, a federal crown corporation would count as federal experience.

8. Under the Rated Technical Criteria R5 (Senior Engineer or Scientist) part 3 - years experience in the Scoring Grid column it states "6 points for 8 years; 1 point for each year after that up to 9 years" did you mean to say "up to 12 years".

Should read up to max 9 points for years experience.

9. For the senior Engineer or Scientist category, is a P.Geo acceptable as a professional designation?

Yes

10. For the financial proposal for the initial year, can you clarify whether the % weighting for the intermediate engineer should be 0.1 or 0.05? The weighting applied in year 1 and 2 is 0.05, so there appears to be a discrepancy with the weighting applied in the initial year which is 0.1.

0.1 for both years.

11. The bid submission form appears to be set up to accommodate a single name in each position. In order to assemble optimal teams for individual jobs and to be available for multiple jobs, it is beneficial to have more than one approved person per position. Please clarify whether we may enter more than one person's name per position.

No please submit one name only. We can add additional staff on a project basis if required as long as they meet the same score.

12. The general scope of work for risk assessment projects appears targeted toward human health risk assessments, in that the descriptions of the phases of risk assessments use terms specific to human health risk assessment (e.g., human receptors, cancer risk), and the guidance cited limited to human health risk assessment guidance. On the other hand, the evaluation criteria demonstrates that ecological risk assessment qualifications will be considered in awarding the work. Please generally clarify the extent to which ecological risk assessment work is included in the scope (e.g., not at all, minor, major).

Both HH and eco risk assessments will be considered equally valuable for project experience.

13. P51 or 80:

R2 Human Health Risk Assessor item 2: `BC CSR and for Federal clients.` Should this read instead `BC CSR and/OR for Federal clients` ?

YES

14. item 3: how will experience developing guidance be scored. Is it 5 points for a single document ?

Depends on the complexity and significance and relevance of the guidance

15. P. 43 Can the aquatic ecological risk assessor and the terrestrial ecological risk assessor be the same person?

NO

16. The PMP designation (5pts - criterion#3) would also be eligible for 5pts - criterion #2 under definition "Formal...project management training" and "extensive external training". The net effect would appear to be that 10pts could accrue to a PMP, where as only 5pts accrues to someone with extensive external PM training but not from the PIT/PMP program. Is this the intent?

Yes

17. Under the Rated Technical Criteria (page 54) and Financial Proposal (page 55)– one of the positions identified for Auxiliary staff is an Intermediate Engineer; however, in the submission

forms (page 71) the position is identified as Intermediation Engineer/Scientist. Can this position be filled by either an engineer or scientist?

Yes

18. Does the presentation of risk assessment findings and management plans to non-technical audiences (such as the general public, residents, and First Nation community membership) meet the requirements for a risk communicator?

Yes

19. For the position of Senior Engineer or Scientist, the first scoring category worth 5 points requests personnel have a professional designation. In the scoring grid column it indicates 5 pts awarded to R.P.Bio, P.Eng and P.Ag. We wanted to confirm if an individual registered as a Professional Geoscientist (i.e., P.Geo.) would also qualify for 5 points.

Yes

20. In the third column of the rated technical criteria the “Minimum/Maximum Points” are recorded for each category. We wanted to confirm our understanding that the minimal score recorded (i.e., 3/5), is the minimum score required to be considered for the position (i.e, personnel needs to score at least “3” in this category to be considered).

This is not a required element so if you score 0 you are not disqualified.

21. Regarding the proposal could you please clarify the following. For the Risk assessment roles, in order to comprehensively demonstrate the specific experience listed as item 4 under each role (R2, R3, R4) would it be preferable to begin section 4 with a “certified” statement identifying which of the listed RA experience is present or to highlight these valued items in the cv. The purpose of this would be to confirm that the listed RA experience is present, as only a subset of the items may be possible to highlight within the 2 allowable project descriptions.

It is up to the bidder to show how to demonstrate that they meet the experience requirements by identifying projects or highlights that they worked on.

22. R2/R3/R4, 2) – Point allocation for years of experience

- Could you please clarify that based on the scoring description, a total of 15 years (Human Health RA) and 12 years (Aquatic and Terrestrial RA) is required to achieve the full 10 points.

Correct

23. R2/R3/R4, 3) – Point allocation for accepted documents recognized in the RA community

- The point allocation has “0/5” listed. How many documents should be listed to achieve maximum points? Based on the scoring grid detail, it would seem a single document would score maximum points.

Maximum points would be allocated to documents(s) that are relevant to DFO based on quality not quantity.

24. R3/R4, 4) – Point allocation for demonstrated experience

Could you please provide some clarification on how exactly points are allocated for this criteria. The scoring grid indicates that a point will be awarded for every criteria listed (to a maximum of 10 points). However, there are only 8 points listed for aquatic and 6 points listed for terrestrial. Should there be a total of 10? Or should the criteria be demonstrated in each both example projects?

Furthermore, to score maximum points, do each of these criteria need to be demonstrated in each of the two example projects? Or can one of the projects cover some of the criteria while the other example project covers the rest?

It is up to the proponent to demonstrate how they have met the criteria set forward. Two projects are listed as it is recognized that not every project has every component of RA.

25. R7 – Are we limited to putting forward only one person per category?

Yes.

26. Regarding this tender, I want to clarify that on the Ecological Risk Assessor – Terrestrial form under item '2) Minimum 8 years of experience within the last 10 years conducting Aquatic Ecological Risk Assessments under the BC CSR....'

That 'Aquatic' should be Terrestrial here – i.e. a typo

Yes, that's correct it is a typo and should terrestrial.

27. The position of "intermediate engineer" in the evaluation criteria document indicates that the individual needs to have 5 years of experience and an engineering degree to score the maximum 5 points. In the Technical Proposal Evaluation Submission form that is to be completed as part of our submission, this category is listed as "Intermediate Engineer/Scientist". My question is as follows:

If the individual proposed for this position has 5 years experience, do they need to be an engineer (PEng or EIT) to score the full 5 points or can they be a geoscientist (i.e. P.Geo. or GIT) to obtain a similar score.

They are allowed to be an engineer or Scientist or geoscientist. They must have the degree and professional accreditation to score the full points.

28. In the Auxiliary Personnel category, there is an Intermediate Engineer/Scientist. However this person is referred to as only an Engineer in the Scoring Grid but as an Engineer/Scientist in the Technical Submission forms. Could you please clarify if this person needs to be an engineer or will a scientist also be okay?

They can be either an engineer or a scientist.

29. In the Submission Forms, the response cells are beside the question for some of the questions and below for others. May we put the response cell below the question in the ones that are beside the question?

Yes

30. For award to Oct 2016 table, % D is 0.05 for field staff and 0.1 for intermediate engineer but on the other two tables (2017, 2018) the % D is reversed (0.1 for field staff and 0.05 for intermediate engineer). Is this correct ?

It's 0.1 for all tables for the Intermediate Engineer, 0.05 for the Field Staff.

1. Dans la section 2.0 des services de laboratoire dans les "Termes de référence pour l'échantillonnage de l'environnement", vous avez mentionné que les taux de laboratoire sont affichés sur le site FTP sous les prix de laboratoire de MPO. Où pouvons-nous accéder au serveur FTP et de localiser les prix de laboratoire?

Cette information est fournie à l'occasion de l'offre à commandes.

2. Sous l'Exigence obligatoire M1, la DP indique que l'évaluateur professionnel des risques pour les sites contaminés « peut être évaluateur des risques terrestre ou aquatique ou chef de projet ». S'il vous plaît préciser si l'évaluateur professionnel des risques pour les sites contaminés peut être l'évaluateur des risques pour la santé humaine ou l'ingénieur/scientifique principal.

Non, ils sont tenus d'avoir la qualification de risque spécifique, et non pas l'évaluation des normes.

3. Le CSAP doit être spécifique à risque; est-ce que cette personne peut être nommé dans le rôle de la santé humaine ou le rôle de scientifique principal de l'équipe de projet?

Vous êtes tenu à un minimum d'avoir un CSAP spécifique à risque. Vous auriez à regarder comment les points sont attribués pour décider si il est préférable de les mettre dans la catégorie santé humaine ou dans la catégorie de scientifique principal.

4. Critères techniques évalués - Ingénieur principal ou scientifique (R5) (page 53) - 1) Désignations professionnelles identifiées comprennent R.PBio, ing et P.Ag. Sont les autres désignations professionnelles comme géologue et PChem reconnus pour cette catégorie?

Oui

5. Évaluateur des risques écologiques - terrestre (page 66) - 2) "un minimum de 8 ans d'expérience au cours des 10 dernières années en conduisant les Évaluation des risques écologiques aquatique en vertu des règlements de la Colombie-Britannique... (10)". Devrait le mot terrestre remplacé le mot aquatique?

Oui

6. Selon les critères techniques évalués R3 (Évaluateur des risques écologiques - aquatiques) de la partie 3, 5 points est donnée pour tout document aquatique reconnue par la communauté d'évaluation des risques fédérale ou provinciale (BC). Toutefois, en vertu de la colonne de points minimum / maximum, 10 points est énuméré comme le maximum (0/10). Faut-il lire «0/5»?

0/5

7. Selon les critères techniques évalués R5 (Ingénieur principal ou scientifique) partie 3 - point de bonus, un point de bonus est donné pour expérience avec le gouvernement fédéral ou provincial en Colombie-Britannique. Est-ce que travailler pour une société de la Couronne provinciale en C-B comme BC Hydro dans le domaine des sites contaminés est considéré comme expérience provincial, et le fait de travailler pour une société de la Couronne fédérale, comme Port Metro Vancouver avec leurs sites contaminés compte comme expérience de travail fédéral?

Une société de la Couronne provinciale compterait comme expérience provinciale, une société d'État fédérale compterait comme expérience fédérale.

8. En vertu des critères techniques évalués R5 (Ingénieur principal ou scientifique) Partie 3 - ans d'expérience dans la Grille de notation, il déclare « 6 points pour 8 ans; 1 point pour chaque année après que jusqu'à 9 ans » Voulez-vous dire «jusqu'à 12 ans ?

Devrait se lire jusqu'à max 9 points pour les années d'expérience.

9. Pour la catégorie d'Ingénieur ou scientifique principal, est un géologue acceptable comme une désignation professionnelle?

Oui

10. Pour la proposition financière pour la première année, pouvez-vous préciser si la pondération en % pour l'ingénieur intermédiaire devrait être de 0,1 ou 0,05? La pondération appliquée dans l'année 1 et 2 est de 0,05, donc il semble être une divergence avec la pondération appliquée dans l'année initiale qui est de 0,1.

0,1 pour les deux années.

11. Le formulaire de soumission de l'offre semble être mis en place pour accueillir un seul nom dans chaque position. Afin de réunir des équipes optimales pour des travaux individuels et d'être disponible pour plusieurs emplois, il est utile d'avoir plus d'une personne approuvée par position. S'il vous plaît préciser si nous pouvons entrer le nom de plus d'une personne par poste.

Non s'il vous plaît soumettre un seul nom. Nous pouvons ajouter du personnel supplémentaire sur une base de projet si nécessaire aussi longtemps qu'ils respectent le même score.

12. Le cadre général de travail pour des projets d'évaluation des risques apparaît ciblé vers les évaluations des risques pour la santé humaine, en ce que les descriptions des phases d'évaluations des risques utilisent des termes spécifiques à l'évaluation des risques pour la santé humaine (par exemple, les récepteurs humains, le risque de cancer), et la direction citée est limitée à l'orientation de l'évaluation des risques pour la santé humaine. D'autre part, les critères d'évaluation démontrent que les qualifications d'évaluation des risques écologiques seront prises en compte dans l'attribution du travail. S'il vous plaît préciser généralement la mesure dans laquelle les expériences avec l'évaluation des risques écologiques sont incluses dans le champ d'application (par exemple, pas du tout, mineur, majeur).

Les deux évaluations (SH et risque écologique) seront considérées de la même valeur pour l'expérience de projet.

13. P51 ou 80:

R2 évaluateur des risques à la santé humaine, article 2: « RSC de la Colombie-Britannique et pour clients fédéral ». Est-ce devrait lire « BC RSC et / ou pour clients fédérale »?

OUI

14. Point 3: comment l'élaboration de directives sera marqué ? Est-ce 5 points pour un seul document?

Ca dépend de la complexité et de l'importance et de la pertinence de l'orientation

15. P. 43 est-ce que l'évaluateur des risques écologique aquatique et l'évaluateur des risques écologique terrestre peut-être la même personne?

NON

16. Le désignation PGP (5pts - critère n ° 3) serait également admissible pour 5pts - critère n ° 2 en cours de définition « de la formation formelle ... en gestion de projet » et « vaste formation externe ». L'effet net semble être que 10pts pourraient revenir à un PGP, alors que seulement 5pts provisionne à quelqu'un avec une formation externe approfondie de GP, mais pas du programme PGP / PIT. Est-ce l'intention?

Oui

17. Selon les critères techniques évalués (page 54) et la proposition financière (page 55) - l'un des postes identifiés pour le personnel auxiliaire est un ingénieur intermédiaire; Cependant, dans les formulaires de soumission (page 71), la position est identifié comme Ingénieur / Scientifique intermédiaire. Est-ce que cette position peut être remplie soit par un ingénieur ou scientifique?

Oui

18. Est-ce que la présentation des résultats de l'évaluation des risques et de plans de gestion à des publics non-techniques (tels que le grand public, les résidents, et les membres des communautés Premières nations) réponde aux exigences d'un communicateur de risque?

Oui

19. Pour le poste d'ingénieur ou de scientifique principal, la première catégorie de notation vaut 5 points et exige que le personnel ait une désignation professionnelle. Dans la colonne de la grille de notation, ça indique que 5 pts seront attribués à RPBio, ing et P.Ag. Nous voulions confirmer si une personne inscrite comme un géoscientifique professionnel (ie, P.Geo.) serait également qualifier pour ces 5 points.

Oui

20. Dans la troisième colonne des critères techniques évalués, les «Nombres minimum / maximum de points » sont enregistrés pour chaque catégorie. Nous voulions confirmer notre compréhension que le score minimal enregistré (par exemple, 3/5), est le score minimum requis pour être considéré pour le poste (par exemple, le personnel a besoin de marquer au moins "3" dans cette catégorie pour être considéré).

Ceci n'est pas un élément requise alors si vous marquez 0 vous n'êtes pas disqualifié.

21. En ce qui concerne la proposition pourriez-vous s'il vous plaît apporter les précisions suivantes. Pour les rôles d'évaluation des risques, afin de démontrer globalement l'expérience spécifique répertoriée comme point No. 4 sous chaque rôle (R2, R3, R4), serait-il préférable de commencer la section 4 avec une déclaration « certifiée » identifiant que l'expérience d'ÉR indiqué est présent OU de mettre en évidence ces articles de valeur dans le CV. Le but de ceci serait de confirmer que l'expérience inscrite d'ÉR est présent, comme seulement un sous-ensemble de ces éléments peut être mis en évidence dans les 2 descriptions de projets admissibles.

Il est la responsabilité du soumissionnaire de démontrer qu'ils répondent aux exigences d'expérience en identifiant des projets ou des points saillants sur laquelle ils ont travaillé.

22. R2 / R3 / R4, 2) - l'attribution de points pour des années d'expérience
- Pourriez-vous s'il vous plaît préciser que, basée sur la description de notation, un total de 15 ans (ÉR santé humaine) et 12 ans (ÉR aquatique et terrestre) est nécessaire pour obtenir la totalité des 10 points.

Correct.

23. R2 / R3 / R4, 3) - attribution de points pour les documents acceptés et reconnus dans la communauté d'ER

- L'attribution des points a "0/5" indiqué. Combien de documents devraient être indiqués pour atteindre le maximum de points? Basé sur le détail de la grille de notation, il semble qu'un seul document serait marqué avec un maximum de points.

Un maximum de points serait attribué aux document(s) qui sont pertinents pour le MPO basée sur la qualité et non la quantité.

24. R3 / R4, 4) - attribution de points pour une expérience démontrée

Pourriez-vous s'il vous plaît donner quelques clarifications sur comment exactement les points sont attribués pour ce critère. La grille de notation indique qu'un point sera attribué pour chacun des critères énumérés (jusqu'à un maximum de 10 points). Cependant, il n'y a que 8 points énumérés pour « aquatique » et 6 points énumérés pour « terrestre ». Devrait-il y avoir un total de 10? Ou est-ce que les critères doivent être démontrés dans chacune des deux exemples de projets?

En outre, pour marquer le maximum de points, est-ce que chacun de ces critères doivent être démontré dans chacune des deux exemples de projets? Ou est-ce qu'un des deux projets peut couvrir certains des critères tandis que l'autre exemple de projet couvre le reste?

Il revient au soumissionnaire de démontrer comment ils ont satisfait aux critères énoncés. Deux projets sont énumérés comme il est reconnu que tous les projets ne possèdent pas toutes les composantes de l'évaluation des risques.

25. R7 - Sommes-nous limiter à mettre en avant une seule personne par catégorie?

Oui.

26. En ce qui concerne cet appel d'offres, je tiens à préciser que pour l'évaluateur des risques écologiques - terrestre sous le point "2) un minimum de 8 ans d'expérience au cours des 10 dernières années en conduisant les Évaluation des risques écologiques aquatique en vertu des règlements de la Colombie-Britannique...». Est-ce que « aquatique » devrait être « terrestre » ici (une faute de frappe) ?

Oui, vous avez raison, il y a une faute de frappe et le mot devrait être terrestre.

27. La position de «ingénieur intermédiaire" dans le document des critères d'évaluation indique que l'individu doit avoir 5 ans d'expérience et un diplôme d'ingénieur pour marquer le maximum de 5 points. Dans le formulaire de soumission pour l'évaluation des propositions techniques, cette catégorie est répertoriée comme «ingénieur / Scientifique Intermédiaire ». Ma question est la suivante:

Si la personne proposée pour ce poste dispose de 5 ans d'expérience, ont-ils besoin d'être un ingénieur (ing ou EIT) pour marquer les pleins 5 points ou peuvent-ils être un géoscientifique (ie, P.Geo., Ou GIT) pour obtenir un semblable but ?

Ils sont autorisés à être ingénieur ou scientifique ou géoscientifique. Ils doivent avoir le degré et l'accréditation professionnelle pour marquer les points entiers.

28. Dans la catégorie de personnel auxiliaire, il y a un ingénieur / chercheur intermédiaire. Toutefois, cette personne est désignée seulement comme un ingénieur dans la Grille de notation, mais comme un Ingénieur / scientifique dans les formulaires de soumission techniques. Pourriez-vous s'il vous plaît préciser si cette personne a besoin d'être un ingénieur ou si un scientifique va être aussi bien?

Ils peuvent être soit un ingénieur ou un scientifique.

29. Dans les formulaires de soumission, les cellules de réponse sont à côté de la question pour certaines des questions et ci-dessous pour les autres. Pouvons-nous mettre la cellule de réponse ci-dessous la question de ceux qui sont à côté de la question?

Oui

30. Pour accorder à octobre 2016 table, % D est de 0,05 pour le personnel de terrain et de 0,1 pour l'ingénieur intermédiaire, mais sur les deux autres tableaux (2017, 2018) l'% D est inversée (0,1 pour le personnel de terrain et de 0,05 pour l'ingénieur intermédiaire). Est-ce correct ?

Il est de 0,1 pour l'Ingénieur intermédiaire, 0,5 pour le personnel

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.

Yours truly,

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Cathi Harris

Senior Contracting Officer / Agente principale des contrats,
Procurement Hub / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton